Envoyé en préfecture le 05/07/2019

Reçu en préfecture le 05/07/2019

Affiché le



République Française Département Loiret Guilly

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/07/2019

Référence 2019-030

Objet de la délibération APPROBATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Nombre de membre		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	8	8

Date de la convocation 20/06/2019

Date d'affichage 20/06/2019

Vote A l'unanimité Pour: 8 Contre: 0 Abstention: 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture Le: 05/07/2019

Et

Publication ou notification du :

L' an 2019 et le 1 Juillet à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de BRAGUE Nicole, Maire

Présent : Mme BRAGUE Nicole, Maire, M. JORIOT Olivier, M. DEROUET Jean-Paul, M. CHAUVEAU Christophe, M. AUBIER Pascal, M. MAGNIN Patrick, Mme VASSENEIX Catherine, Mme CHAMBOLLE Nelly

Excusés: M. RATIVEAU Jean-Michel, Mme PELLETIER Blandine, Mme FRICHE Nathalie, Mme PETIT Christine

Absent : M. ROBERT Patrick

A été nommée secrétaire : Mme VASSENEIX Catherine

Objet de la délibération : APPROBATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 224-8 et L 224-10.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 octobre 2018 décidant la réalisation de l'étude du zonage d'assainissement,

Vu l'étude préalable réalisée par le cabinet d'études

Vu la délibération en date du 8 octobre 2018 prescrivant la mise à l'enquête publique préalable à la délimitation des zones d'assainissement collectif et des zones d'assainissement non collectif;

Vu l'arrêté municipal n° 2019-006 en date du 05/03/2019 mettant le projet du zonage d'assainissement à l'enquête publique,

Vu les conclusions du commissaire-enquêteur,

Considérant que les résultats de l'enquête publique justifient quelques modifications mineures du projet de zonage d'assainissement ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le zonage d'assainissement portant délimitation des zones d'assainissement collectif et non collectif des eaux usées domestiques sur tout le territoire communal tel que défini sur la carte annexée

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur sont tenus à la disposition du public à la mairie de Guilly aux jours et heures habituels d'ouverture.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme: En mairie, le 05/07/2019 Le Maire Nicole BRAGUE

